

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-599 DU 09 DECEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 08 décembre 1999

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 99-596 du 07 décembre 1999 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 07 décembre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 08 décembre 1999, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel..

Fait à Cotonou, le 09 décembre 1999

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MCRI-SCBE 4 MMEH 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.